

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 28 AVRIL 2021

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**ADESIONE DI A CULLETTIVITÀ DI CORSICA À U CLUB DI
L'UTILIZATORI DI I LUGIZIALI SEDIT-MARIANNE
(CUSMA)**

**ADHÉSION DE LA COLLECTIVITÉ DE CORSE AU CLUB
DES UTILISATEURS DES LOGICIELS SEDIT-MARIANNE
(CUSMA)**

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le Club des utilisateurs des logiciels Sedit-Marianne, appelé CUSMA a pour but :

- D'examiner toutes les questions à caractère collectif, touchant aux aspects techniques et fonctionnels des produits de l'éditeur, s'appliquant aux collectivités territoriales ;
- De travailler avec l'éditeur pour définir les version actuelles et futures des progiciels existants ou à créer ;
- De se tenir régulièrement informé de l'organisation de l'éditeur, responsable des produits concernés, en matière de relations avec ses clients et de la politique même de l'entreprise en ce domaine ;
- De permettre l'échange d'informations et d'expériences entre ses membres ;
- De discuter et d'orienter les choix stratégiques de l'éditeur concernant les progiciels, leur environnement et leur intégration dans le système d'information ;
- D'une manière générale, l'association pourra conduire et organiser toute action susceptible de contribuer à atteindre ses objectifs.

Il est à noter que le club CUSMA regroupe aujourd'hui 95 collectivités territoriales dont les missions principales sont les échanges d'expériences et de conseils, être force de proposition envers l'éditeur (Société SEDIT-MARIANNE, le logiciel) et constituer un réseau de professionnels.

Dans ce cadre, par son adhésion au Club, la Collectivité de Corse gagnerait en professionnalisme par la richesse des échanges entre les adhérents notamment dans le cadre des missions exercées par la direction du digital et des systèmes d'information et les directions en charge des finances et des ressources humaines.

Il vous est proposé par le présent rapport d'adhérer à l'association CUSMA, de représenter la Collectivité de Corse au sein de cette association, et de s'acquitter de la cotisation annuelle s'élevant à 700 € (définie en Assemblée Générale de l'association).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.